

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agrt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux de la Formation Préparatoire à L'Examen du Permis de Conduire B

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION B DISPENSEE AU SEIN DE L'ECOLE DE CONDUITE :

A la suite de son inscription dans l'établissement et après la signature du contrat, l'élève se voit délivrer un « passe-code ».

Le « passe-code » comprend un code en ligne en distanciel et un code en salle avec formateur.

Le code en ligne en distanciel est fourni par des organismes professionnels avec des séries de code de la route et des séries thématiques que l'élève pourra effectuer chez lui et faire évoluer son niveau du code de la route avec un livre de code qui lui est fourni lors de l'inscription.

L'élève peut aussi suivre les cours de code dans une salle mis à disposition dans l'établissement.

Dans cette salle de code, des séries dites « série type examen » sont présentées à l'élève.

L'élève au travers de ce programme devra comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Le candidat-élève devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur utilisera différents outils pédagogiques afin de faire progresser votre formation : des séances de questions du code de la route par thématique.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
 14 Grand Place,
 78710 Rosny-sur-Seine
 Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
 Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
 Siret: 98145398800017
 Agrt: E 2407800050
 N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

L'élève est accompagné d'un formateur qui peut répondre à tout moment aux questions posées et montrer des séries sur les thématiques suivantes :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route.
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogue, et de médicaments sur la conduite.
- L'influence de la fatigue sur la conduite.
- Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée.
- Les usagers vulnérables.
- La pression sociale. (Travail, Publicité).
- La pression des pairs.

En accord avec son formateur, l'élève peut atteindre le niveau désiré, passer l'examen du code de la route dans un organisme privé.

CONDITIONS DE PASSAGE ETG

1. Les documents à présenter le jour de l'épreuve :

Après votre inscription soit par l'école de conduite, soit en ligne à une session d'examen, vous recevrez une convocation par courriel.

Et ce, quel que soit le centre choisi, la convocation rappelle la date, l'heure et le lieu de votre session.

Pour être autorisé à passer l'épreuve, vous devrez présenter la convocation et une pièce d'identité valide :

Si vous êtes de nationalité française :

- Une carte nationale d'identité valide ou périmée de moins de 5 ans
- Un passeport biométrique valide ou périmé de moins de 5 ans ou 2 ans s'il n'est pas biométrique

Si êtes de nationalité européenne :

- Une carte nationale d'identité
- Un passeport
- Un permis de conduire délivré par un pays de l'UE au nouveau format européen
- Une carte de résident UE longue durée
- Une carte de séjour temporaire UE

Autres nationalités :

- Un passeport
- Une Carte de Séjour Temporaire (CST)
- Une carte de séjour pluriannuelle

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
 14 Grand Place,
 78710 Rosny-sur-Seine
 Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
 Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
 Siret: 98145398800017
 Agrt: E 2407800050
 N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

2. Combien de temps dure l'examen du Code de la route :

L'examen du Code de la route dure environ 30 minutes.
 C'est le temps que l'élève aura pour répondre aux 40 questions de la série.
 L'élève dispose de 20 secondes pour répondre à chaque question.
 L'élève peut modifier sa réponse tant que les 20 secondes ne sont pas écoulées.

3. Comment se passe l'épreuve :

L'élève devra se présenter au moins 20 minutes en avance pour faire contrôler vos documents.
 Une fois que la personne agréer aura vérifié l'identité de l'élève, il vous donnera une tablette et un casque audio pour répondre aux questions.
 Il conservera la pièce d'identité de l'élève jusqu'à la fin de l'épreuve.
 L'élève doit se conformer au règlement de l'épreuve du Code de la route,
 L'élève doit éteindre et ranger ses appareils électroniques,
 L'élève ne doit utiliser que le casque audio ou les écouteurs fournis par le centre,
 L'élève ne doit utiliser aucun document,
 L'élève ne doit pas communiquer avec les autres candidats,
 L'élève doit attendre que la personne agréer donne le feu vert pour commencer l'épreuve,
 La série est tirée au sort sur la tablette,
 Votre série de questions se présente exactement de la même manière que les examens blancs que vous aurez réalisés à l'école de conduite ou sur une plateforme,
 L'élève verra apparaître la première question et les réponses possibles précédées des lettres A, B, C, ou D,
 L'élève entendra une voix pour le guider et lire les questions,
 L'élève dispose de 20 secondes pour répondre à chaque question.,
 L'élève verra une touche « valider » pour lui permettre de valider sa réponse et de passer à la question suivante,
 L'élève a le droit de faire 5 erreurs,
 L'élève doit répondre correctement à 35 questions pour obtenir le Code (ETG),
 Lorsque l'élève aura terminé de répondre à toutes les questions, il devra rendre sa tablette à la personne agréer pour vérifier le nombre de bonnes réponses.
 L'élève recevra le résultat de l'examen code par e-mail.
 Il sera communiqué sur la boîte mail de l'élève entre 1 h et 48 h après l'épreuve.
 Si l'élève a réussi, il dispose d'un délai de 5 ans pour se présenter aux épreuves pratiques du permis.
 Les épreuves du permis de conduire (Code et conduite) peuvent être aménagées pour les candidats souffrant de troubles DYS (dysphasie, dyslexie, dyspraxie, etc.) et les travailleurs handicapés.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
 14 Grand Place,
 78710 Rosny-sur-Seine
 Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
 Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
 Siret: 98145398800017
 Agrt: E 2407800050
 N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

4. Les types de questions posées à l'examen :

L'élève rencontrera des questions portant sur chacun des 10 thèmes du Code de la route. Quel que soit le type de question, il y a toujours au moins une réponse juste et au moins une réponse fausse .

4 types de questions sont posées à l'examen :

Les questions avec 2 réponses (A,B) au choix. Pour ce type de questions, c'est facile, il y a forcément une réponse fausse et une réponse juste.

Les questions avec 3 réponses (A,B,C) possibles. Il peut y avoir jusqu'à 2 réponses justes ou 2 réponses fausses.

L'élève a réussi son code de la route et sa formation pratique pourra débiter.

L'élève revient dans l'établissement et en accord avec le responsable pédagogique de l'Auto-école Grand Place ils définissent une date pour son évaluation dite « l'évaluation de départ » qui permet de définir un nombre d'heure de conduite.

Un planning leçon de conduite pratique est établi pour atteindre le niveau requis de l'examen du permis de conduire.

L'équipe pédagogique de l'Auto-école Grand Place se réunit régulièrement avec son responsable afin d'exposer et faire le point de progression de chaque candidat.

L'écoute pédagogique vous permettra de comprendre et d'appréhender des situations de conduite.

Le responsable pédagogique de l'Auto-école Grand Place et votre formateur seront à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 leçons de conduite (pour les élèves en boîte automatique), validation des 4 compétences de formation, d'un bilan de compétence et d'un examen blanc favorable pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie AAC,

l'élève doit être âgé au minimum de 15 ans, avoir validé l'épreuve théorique générale ETG et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
 14 Grand Place,
 78710 Rosny-sur-Seine
 Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
 Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
 Siret: 98145398800017
 Agrt: E 2407800050
 N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Pour les catégories B,

validé l'épreuve théorique générale ETG dès l'âge de 16 ans et passé son permis B à 17 ans.

Pour les catégories CS,

il doit être âgé au minimum de 18 ans.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.

Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés.

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit passer l'épreuve Théorique Générale du code, sauf si :

Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé.

Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable.

En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule),
- Une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière.
- La réalisation de deux manœuvres différentes :
- un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agrt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points / 31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Exemples : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt....

Enjeux et déroulement de la formation permis B (suite)

Pourquoi mieux apprendre à conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agrt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus de la formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée, et les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

Quel programme de formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression.

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Comment sont évalués vos progrès

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Conduite accompagnée

Le déroulement de la conduite accompagnée :

- Formation théorique (code)
- Passage de l'examen théorique
- Formation pratique de 20 heures minimums obligatoires
- RDV préalable de 2 heures avec la présence d'un accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique (1 heure de conduite et 2 heures de théories en salle 2ème rendez-vous pédagogique (1 heure de conduite et 2 heures de théories en salle) Heures de perfectionnements avant le passage de l'examen
- Passage de l'examen pratique
- Les différentes attestations :
- Attestation de fin de formation initiale
- Attestation de fin de conduite accompagnée

Comment se déroule l'examen?

- L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière;
- Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves jeunes conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses, il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée, un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
- À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.

Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/08/2022.

NOM, Prénom

Boudier, Amand

NEPH

983354655983

Votre résultat

Favorable

Date d'examen

11/08/2022

Catégorie

B

Examineur·trice

inspecteur_8

Code(s) spécifique(s)

**78 Limité aux véhicules à changement de vitesse
automatique, 01.01 Lunettes**

Attention : le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

VOTRE RÉSULTAT

Le **présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité**, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre **pendant un délai de quatre mois**, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficiant des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des **mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée** sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agrt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux de la Formation Préparatoire et Programme de la Formation du Permis B Boite Automatique

Pour trouver un travail, l'organisation familiale au quotidien ou tout simplement par envie de liberté et de virées entre amis, passer le permis voiture est indispensable.

Vous serez accompagnés de moniteurs expérimentés qui vous donneront toutes les clés pour obtenir votre permis B Boite Automatique.

De votre premier cours de code à l'examen final du permis de conduire, les formateurs de l'école de conduite vous accompagnent pour vous garantir le suivi votre formation.

Le permis Boite Automatique public visé et prérequis :

- A partir de 17 ans, pour conduire les véhicules dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5t (y compris avec une remorque ne dépassant pas 750 Kg)
- Avoir réalisé au préalable l'évaluation de départ obligatoire
- A partir de 15 ans dans le l'apprentissage anticipé de la conduite accompagnée.

Important : il faudra passer l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans

Modalités d'inscription :

- E-photo d'identité (photo dématérialisée),
- 1 photocopie de la carte d'identité plus celle des parents si vous êtes mineur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Si vous êtes hébergé chez un tiers, vos parents par exemple il faudra fournir une copie de la pièce d'identité et une attestation d'hébergement de l'hébergeur
- 1 photocopie de l'attestation de recensement pour les 16-18 ans
- 1 photocopie de la journée d'appel pour la défense pour les 18-25 ans
- 1 photocopie de l'ASSR 2 pour les moins de 21 ans

Délais d'accès : Après validation du dossier d'inscription auprès de l'ANTS.

Accessibilité handicap : Norme PMR

Objectif : Réaliser en sécurité, un déplacement routier avec un véhicule catégorie Permis B.

NUMERO DE DECLARATION D ACTIVITE : 11788659278

AUTO ECOLE GRAND PLACE
14 Grand Place,
78710 Rosny-sur-Seine
Tél.: 01 34 97 71 34 Tél. Port.: 06 09 81 66 48
Mail: contact@autoecolegrandplace.fr
Siret: 98145398800017
Agrt: E 2407800050
N° TVA Intracommunautaire: FR17981453988



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

Enjeux de la formation au permis Boite Automatique

- **Le CODE : Epreuve Théorique Générale (ETG).**
Le code est valide pour 5 ans.
L'âge minimum pour passer le code est de 16 ans ou de 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée l'apprentissage.
L'apprentissage du code de la route peut se faire au travers de vidéos et entraînement au code sous forme de QCM.
- **Formation pratique à la conduite :**
1 Evaluation de départ (obligatoire pour définir le nombre de leçons).

13 h de leçons de conduite minimum obligatoires (sur rendez-vous).
- **L'Examen de Conduite :**
Parcours en circulation de 35 mn environ.
A l'issue de l'examen, si vous êtes reçu vous aurez un certificat provisoire valable 2 mois.

Vous obtiendrez ensuite un permis probatoire (jeunes conducteurs) dont le capital est de 6 points durant 3 ans (sauf pour la conduite accompagnée – 2 ans)

Pour chaque année passée sans infraction, 2 points seront ajoutés jusqu'à l'obtention des 12 points (3 points pour la conduite accompagnée).

A SAVOIR : Vous avez 18 ans, vous êtes titulaire du code et avez suivi au moins 13 heures de formation pratique, vous pouvez opter pour [conduite supervisée](#).